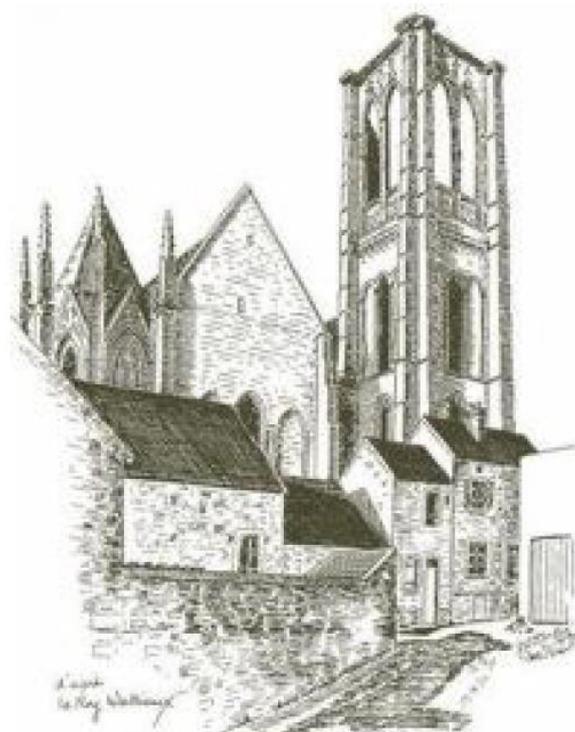


# Plan Local d'Urbanisme

## Commune de Larchant

### 6.a.3 Notice système d'élimination des déchets



#### Urbanisme – Paysage – Architecture

I.Rivière – S.Letellier / Dutertre & Associé(e)s / AGEDE / Villes Vivantes



Document pour approbation

La commune de Larchant adhère au SIRTOM du Sud francilien depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.  
Le siège du Syndicat est sis à l'adresse suivante : 59 Grande rue – 91490 Moigny sur Ecole.  
Les services annexes sont basés respectivement à Arville (Seine et Marne) et Maisse (Essonne).

#### Ordures ménagères à Larchant :

- Enlèvement hebdomadaire des déchets ménagers (container marron mis à disposition).
- Enlèvement bi-mensuel des déchets issus du tri sélectifs (container jaune mis à disposition).
- Passage des encombrants une fois par trimestre.

Sont mis à disposition de la population:

- 3 bornes d'apport volontaires (journaux, cartons, plastiques, verre) sur le parking Chatenoy.
- Collecteur de vêtements sur le parking Chatenoy.
- Collecteur de piles individuels puis dépôt à la Mairie, à la boulangerie, à la bibliothèque.

Sur présentation d'une carte à demander en mairie :

- Accès à la déchetterie d'Amponville, de Milly la Foêt, Noisy-sur-Ecole (déchets verts uniquement)... et autres déchetteries dépendant du SIREDOM.